



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2017.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Christian LE NEVE et Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Michel REPECAUD.

ORDRE DU JOUR :

- taux d'imposition 2017
- affectation des résultats 2016
- budgets primitifs 2017
- convention avec EPAL pour l'organisation des accueils et des animations enfance/jeunesse
- convention avec la mairie de Bourg-Blanc suite au raccordement du réseau d'assainissement à la station d'épuration de Bourg-Blanc
- informations sur le transfert des compétences Eau et Assainissement
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur POUGET, trésorier, de sa présence à cette session de vote du budget primitif.

Taux d'imposition

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes locales à leur niveau actuel, soit :

- taxe d'habitation : 15.23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.81 %

Affectation des résultats 2017.

Commune :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 235 531.34 €. Il est transféré une somme de 135 000 € en section d'investissement et reporté 100 531.34 € en fonctionnement.

Eau :

Un excédent de 75 908.98 € a été constaté. La somme de 40 908.98 € est conservée en section de fonctionnement, une somme de 35 000 € étant virée en section d'investissement.

Assainissement :

L'excédent de 55 626.83 € est intégralement conservé en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs de la commune, du service d'eau et du service d'assainissement qui se résument ainsi :

- BUDGET DE LA COMMUNE :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		100 531
011	Charges à caractère général	181 750	
012	Charge de personnel et frais assimilés	253 150	
013	Atténuation de charges		1 500
014	Atténuation de produits	600	
022	Dépenses imprévues	29 480	
023	Virement à la section d'Investissement	125 100	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 266	1 300
65	Autres charges de gestion courante	109 100	
66	Charges financières	21 000	
67	Charges exceptionnelles	150	
70	Produits des services, du domaine et ventes		89 700
73	Impôts et taxes		355 000
74	Dotations et participations		208 800
75	Autres produits de gestion courante		765
77	Produits exceptionnels		500
Total		757 596	757 596

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		85 302
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de Fonctionnement		125 100
040	Opérations d'ordre entre sections	1 300	37 266
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		21 800
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		135 000
13	Subvention d'investissement		272 633
16	Emprunts et dettes assimilées	62 519	200 000
20	Immobilisations incorporelles	14 400	
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	219 221	
23	Immobilisations en cours	579 661	
Total		877 101	877 101

Les principales dépenses d'investissement sont la construction de la bibliothèque, les travaux d'extension de la chaufferie de la salle polyvalente et l'installation d'une chaudière bois, la clôture de l'école et de l'espace multisports, le ravalement de la salle et de l'école, l'achat de mobilier pour la bibliothèque, la réfection des trottoirs rue de l'Arcoat et de l'Airoise.

- BUDGET DE L'EAU

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		40 908
011	Charges à caractère général	60 007	
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000	
014	Atténuation de produits	15 000	
022	Dépenses imprévues	5 000	
023	Virement à la section d'Investissement	30 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 451	20 000
65	Autres charges de gestion courante	4 500	
66	Charges financières	12 300	
70	Produits des services, du domaine et ventes		94 070
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		280

77	Produits exceptionnels		
Total		155 258	155 258

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		96 560
021	Virement de la section de fonctionnement		30 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000	13 451
041	Opérations patrimoniales	326 259	326 259
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		35 000
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	84 900	83 000
20	Immobilisations incorporelles	3 200	
21	Immobilisations corporelles	32 000	
23	Immobilisations en cours	117 911	
Total		584 270	584 270

Les travaux d'investissement prévus sur le budget de l'eau sont la remise en état du surpresseur et du château d'eau ainsi que l'installation de compteurs de sectorisation.

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		55 626
011	Charges à caractère général	49 966	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000	
014	Atténuation de produits	5 000	
022	Dépenses imprévues		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 000	11 000
65	Autres charges de gestion courante	500	
66	Charges financières	20 000	
70	Produits des services, du domaine et ventes		34 840
Total		101 466	101 466

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		45 049
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000	19 000
041	Opérations patrimoniales	13 000	13 000
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		70 000
13	Subventions		636 800
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000	140 000
20	Immobilisations incorporelles	60 000	
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours	339 849	
Total		923 849	923 849

L'achèvement du raccordement du réseau d'assainissement à la station de Bourg-Blanc constitue l'essentiel des dépenses d'investissement de l'année.

[Convention avec EPAL pour l'organisation des accueils et des animations enfance/jeunesse](#)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention, pour une durée d'un an de janvier à décembre 2017, avec la commune de Bourg-Blanc et l'association EPAL.

[Convention avec la commune de Bourg-Blanc pour le transfert des eaux usées](#)

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la commune de Bourg-Blanc réglant les modalités techniques et financières du transfert des eaux usées de Coat-Méal vers la station d'épuration de Bourg-Blanc. Outre un droit d'entrée fixé à 112 000 €, une redevance fixée à 1.00 € par m³ d'eau entrant dans la station sera facturée.

[Informations sur le transfert Eau et Assainissement](#)

La loi Notre du 7 août 2015 prévoit un certain nombre de transferts de compétences aux communautés de communes, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel et à diverses échéances. Cette loi conditionne le versement de la DGF bonifiée aux communautés de communes à l'exercice de 9 compétences du 11 à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette DGF bonifiée représente environ 350 000 € pour la CCPA, ce qui implique qu'au 1^{er} janvier prochain celle-ci devra impérativement exercer une compétence complémentaire parmi les suivantes : eau, assainissement, Maison de Services Aux Publics (MSAP).

Beaucoup d'incertitudes existent sur les MSAP : son rôle, le fait que le Pays des Abers n'est pas jugé prioritaire pour une telle création, résultat décevant d'une rencontre avec les partenaires potentiels.

La grande majorité des Maires des 13 communes est favorable à un transfert des services d'eau et d'assainissement en 2018 si les conditions suivantes sont remplies :

- plan d'intégration progressive de la compétence sur un certain nombre d'années, avec des ambitions partagées et maintien pour les communes d'une capacité de décision et de financement sur les travaux et investissements à venir. Les excédents de fonctionnement seraient, en grande partie, consacrés aux opérations menées sur le territoire communal,
- maintien du maximum des services dans les communes qui le souhaitent avec des moyens en personnel et en matériel et une autonomie de choix par les équipes municipales, à travers une convention de délégation de service jusqu'à fin 2020.

Le conseil municipal est plutôt favorable à la prise de compétence Eau et Assainissement par la CCPA au 1^{er} janvier prochain mais souhaiterait que la réflexion sur la création d'une MSAP ne soit pas abandonnée.

[Questions diverses](#)

Convention pour le festival « Paroles en Wrac'h »

Le Maire est autorisé à signer la convention relative au programme 2017 qui prévoit 6 spectacles dont 1 le 30 avril à Coat-Méal, avec 2 représentations.

Convention avec la commune de Tréglonou

Le conseil donne son accord au Maire pour la signature d'une convention avec la commune de Tréglonou pour la mise à disposition occasionnelle du personnel technique.

Modification de l'heure d'ouverture de la garderie

Plusieurs parents ayant fait part de leur souhait d'ouverture plus précoce de la garderie, dès 7 H 00 le matin, un questionnaire a été transmis aux familles ayant des enfants à l'école ainsi qu'à celles ayant des enfants chez les assistantes maternelles.

Nous avons reçu 19 réponses dont il ressort qu'une famille aura un besoin à 7 H 15 à partir de septembre, une autre à 7 H 00 à partir de janvier 2018 et une le soir.

Une réflexion avec le personnel va être menée pour une éventuelle ouverture à 7 H 15 à partir de septembre.

Permanences pour les élections présidentielles

Le tableau des permanences est complété par les conseillers présents.

Fin de la séance à 22 H 30.

